

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/06/2019

Dossier complet le :

27/06/2019

N° d'enregistrement :

2019-ARA-KIP-265

1. Intitulé du projet

Aménagement du campus industriel de NEMERA La Verpillière. Construction de 2 bâtiments industriels, 1 bâtiment tertiaire à usage de bureaux et d'une redistribution du parc de stationnement.
Redimensionnement du bassin de confinement des eaux d'extinction d'incendie (ICPE).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom HAEMEL

Prénom Marc

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NEMERA La Verpillière

Nom, prénom et qualité de la personne

CHABBAL Olivier Directeur d'Usine

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 8 8 0 5 6 9 6 2 0 0 0 2 9

Forme juridique

Société par Actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Cat10: Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Dérivation de cours d'eau sur 220 mL. Modification du profil en long et en travers. Réalisation de 3 constructions (2 halls production et 1 bâtiment tertiaire).
Cat39: Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Nomenclature "ICPE": Rubrique 2661.1.B enregistrement et rubriques 2662.3 et 2663.2 C déclaration. Nomenclature "EAU": Rubrique 2150 -> déclaratif- rubrique 3120 -> Autorisation - rubrique 3220 -> Autorisation. Nomenclature "code de l'environnement": Rubrique 39 B -> : Opérations d'aménagement. Rubrique 1 -> ICPE et enregistrement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement du "campus" NEMERA au sein d'un ancien site industriel qui sera requalifié avec :

- La construction de 2 unités de production supplémentaires et d'un bâtiment tertiaire
- L'extension du parc de stationnement d'environ 400 places permettant de supporter la croissance démographique liée au développement de l'entreprise;
- La création de connectivités modes doux avec la gare de la Verpillière et le réseau ferroviaire existant afin de promouvoir les transports collectifs, le covoiturage, etc...
- L'ambition de rendre à la nature une place de choix dans l'environnement stérile de la plateforme industrielle en ouvrant à l'air libre la section busée du cours d'eau traversant le site,
- L'ambition de travailler sur la désimpermeabilisation des sols en intégrant des revêtements perméables, construire des trames parking capables de gérer les eaux de pluie dans des espaces verts infiltrant (noues) et densément végétalisées pour attirer la faune de passage

4.2 Objectifs du projet

A ce jour, environ 600 personnes travaillent sur le site de Nemera la Verpillière, réparties entre l'usine de production, le siège social (fonctions disséminées sur le site) et le centre de R&D aussi appelé ICD.

Dans un contexte de croissance, d'augmentation des parts de marché et de ses effectifs, Nemera souhaite construire de nouveaux bâtiments. De surcroît, cette transformation du site en campus industriel ne peut se faire sans le déplacement d'un nouveau parc de stationnement d'environ 400 places disponibles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Compte tenu de l'état actuel du terrain, il n'est pas prévu de travaux de démolition

Le projet nécessitera :

- Des travaux de terrassement pour les fondations des bâtiment, l'aménagement des voiries de circulation
- Des travaux de construction de 3 bâtiments d'une superficie d'environ 8 500 m²

Les principaux impacts des travaux seront :

Suppression de stationnements pour réalisation d'un bâtiment tertiaire.

Construction de 2 bâtiments destinés d'une part à la production mais également à usage de bureau.

Création d'un nouveau parc de stationnement d'environ 400 places avec éclairage associé, sur une trame poreuse avec infiltration totale (0 rejet) des eaux pluviales de ruissellement.

Déviations du cours d'eau sur 220 m pour permettre la création d'un nouveau bâtiment de production. Cette déviation permettra notamment la réouverture à l'air libre d'une section busée, méandrisation et naturalisation des berges.

Compensation des remblais réalisés en lit majeur du cours d'eau par le nouveau parc de stationnement.

Redimensionnement du bassin de confinement des eaux d'extinction d'incendie.

Réalisation de réseaux électriques BT, AEP, assainissement, télécom.

Fermeture de l'emprise des travaux et création d'une zone de vie pour les entreprises sous traitantes

Terrassement du terrain, stabilisation des sous couches, création et raccordement Voirie et Réseaux Divers (VRD), bordurage, couche de roulement de voirie (enrobé, béton, revêtements perméables, etc...)

Gros-œuvre : Stabilité et solidité des bâtiment (fondations, structure)

Second-œuvre : étanchéité, finition

Réception des bâtiments

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les bâtiments de production seront destinés à une production de systèmes d'administration de médicaments pour les secteurs pharmaceutique et biotechnologique couvrant l'ensemble des voies d'administration : ophtalmique, inhalation, parentérale, ORL, dermique et transe-dermique.

De plus, le bâtiment tertiaire sera le siège social mondial du groupe et accueillera le Centre d'Innovation et de Recherche.

Il n'y a aucun effluent liquide produit par les Halls de production.

Les émissions atmosphériques sont et seront inexistantes.

Les eaux pluviales de toitures pour le bâtiment tertiaire seront infiltrées sur site

Les eaux pluviales de toitures des bâtiments de production seront collectées séparément par des réseaux enterrées et seront rejetés dans le réseau vers un bassin de tamponnement.

L'effectif du site sera d'environ 650 personnes environ et les installations fonctionneront 24h/24, 7 jours/7.

Le fonctionnement des installations ne met pas en œuvre de produits dangereux, ni de déchets dangereux en quantités significatives.

Le projet n'induit pas de nuisance sonore particulière et n'entraîne aucun trafic supplémentaire significatif à l'échelle locale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (article R.214-1 du code de l'environnement), les rubriques suivantes sont concernées par le projet :

- Rubrique 2150 relative au rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol, ou dans le sous-sol.
- Rubrique 3120 relative aux travaux conduisant à modifier le profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau.
- Rubrique 3220 relatives aux installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau.

Par ailleurs, le projet sera soumis à la délivrance des autorisations d'urbanisme délivrée par la Mairie de La Verpillière et la CAPI pour :

- Permis de construire pour les bâtiments industriels et tertiaire
- Permis d'aménager pour le réaménagement et l'emprise des parkings

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du campus industriel NEMERA	~ 9 ha
Emprise au sol des futurs bâtiments	~ 8 500 m ²
Superficie du nouveau parc de stationnement	~ 1,4 ha
Surface de plancher	~ 11 500 m ²
Suppression de voirie	~ 100 m
Réouverture à l'air libre du cours d'eau busé	~ 140 m
Création d'une voirie	~ 1 500 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Nemera La Verpillière
20, Avenue de la Gare
38 290 La Verpillière

Coordonnées géographiques¹

Long. 5° 8' 53" E Lat. 45° 37' 39" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5° 9' 2" E Lat. 45° 37' 35" N

Point d'arrivée :

Long. 5° 8' 57" E Lat. 45° 37' 40" N

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche est située à 500 m à l'Est: Ancienne gravière d'ecorcheboeuf
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection du biotope la plus proche est situé à 1,8 km au Nord : Confluence Bourbre-Catelan
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel Régional le plus proche est celui du Pilat situé à 24 km en distance directe sur le site Géoportail
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan d'exposition au bruit le plus proche est l'aéroport de Lyon Saint Exupery
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument national référencé le plus proche est le Monastère royal de BROU à Bourg en Bresse situé à 64 km
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone de sismicité modérée
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation n'est pas recensé dans la base de données BASIAS ni dans la base de données BASOL. Le terrain concerné par le projet n'a jamais été exploité pour des activités industrielles depuis une vingtaine d'année environ.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de captage d'eau destinée à la consommation humaine la plus proche est la source Prairie et Saint Bonnet, le réservoir de Beucacher qui dessert la commune de la Verpillière. Il est alimenté par des sources (200 000 m ³ par an) situées sur la commune de Villefontaine situé à 7 km en amont de notre tènement foncier. Les périmètres de protection rapprochés ou éloignés ne nous concerne pas
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 Directive oiseaux le plus proche est la Steppe de La Valbonne située à 21 km Le site Natura 2000 Directive habitats le plus proche est l'Isle Crémieu située à 4,4 km et n'est donc pas en lien direct ou indirect avec le site de La Verpillière
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de Nemera est alimenté par le réseau d'adduction d'eau de ville depuis la commune de Villefontaine. Aucun forage connu n'est présent sur notre emprise foncière ou à proximité. Le prélèvement d'eau de ville est exclusivement réalisé pour les usages sanitaires et industriels (circuit fermé). Consommation annuelle : environ 8 500 m3/an Pas d'impact significatif sur la ressource.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur les nappes et masses d'eau souterraine n'est à prévoir par rapport à la nature des travaux à venir ni de drainage pour assécher le terrain
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exécution des terrassements en déblais pour obtenir une plateforme horizontale sur l'emprise des constructions et le parking véhicules légers. Chargement, tri et évacuation des terres non réutilisées à la décharge de classe appropriée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de données connues à ce jour
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévu n'impactera pas la biodiversité existante ou du moins les zones les plus naturelles. Le cours d'eau dévoyé sera recréé comme à l'existant et même réouvert pour sa partie busé (140m). A noter que le site est industrialisé depuis 46 ans (depuis les plastics Berliet). La plateforme actuelle est stérile d'un point de vu végétale (cf : Rapport écologue joint) Cependant, un bois est recensé en limite sud de la construction mais le fonctionnement du campus n'induit pas d'effets susceptibles d'affecter la faune et la flore dans ce bois qui est en partie déjà sur notre périmètre d'usine clôturé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espèces inscrites sur la FSD du site Natura 2000 le plus proche ne sont pas recensés dans le périmètre de notre tènement foncier

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit aujourd'hui d'une plateforme industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une canalisation de transport de gaz GRT se situe à environ 50 m au sud du site d'étude, mais son périmètre de protection ne concerne pas ce dernier.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est pas concernée par le PPRi de la Bourbre moyenne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic lié aux employés et aux approvisionnements/expéditions en période d'ouverture des bureaux administratifs (7h30-17h30). Fret généré par l'apport en matière première (plastique) et produits finis. Une grande partie des salariés arriveront sur le site en mode doux et transiteront depuis la Gare SNCF de la Verpillière jouxtant le site et situé à moins de 50 m
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le trafic des poids lourds et le fonctionnement des équipements de production de froid pourront induire des émissions sonores. les mesures d'urgence sonore actuelle diurne et nocturne ne préconise aucune mesures compensatoires car aucun riverain ne jouxte la zone citée par la nouvelle construction. Qui plus est la ligne ferroviaire SNCF Lyon - Grenoble se trouve en limite de notre parcelle et longe notre limite de propriété sur la partie nord

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de matériaux fermentescibles et pas d'activité nauséabonde à proximité
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éclairages du futur parc de stationnement. Toutefois l'éclairage sera étudié pour limiter ces nuisances (optimisation du nombre de points lumineux, utilisation de projecteurs à leds, variateur de luminosité, etc...)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques seront principalement marqués par les gaz d'échappements des véhicules venant livrer le site de production et expédier les produits finis et les véhicules des personnels venant travailler 5 à 8 camions petits et gros porteurs par jour maximum
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets seront les eaux usées de type domestique provenant des sanitaires du site (lavabos, toilettes, douches) et sont dirigées vers la station d'épuration de Bourgoin Jallieu pour traitement avant rejet. Une convention de déversement avec contrôle annuel des rejets est existante avec la CAPI et sera renouveler cette année pour toutes les eaux de ruissellement et pluviales sont traitées par 5 séparateurs d'hydrocarbures et tamponnée sur un bassin de 2794 m3 puis rejetées dans le réseau communal séparatif.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nos processus de fabrication ne génèrent pas d'effluents et l'eau présente pour le procédé de production circule en circuit fermé Aucun rejet liquide issue des procédés industriels vers le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets plastiques (rebus) destinée à la valorisation et production de DIB généré par l'activité des 2 halls de production

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constructions futures du projet se trouvent en dehors des périmètres de protection des éléments du patrimoine et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constructions prévues n'engendrent aucune modification des activités humaines et suivant le plan local d'urbanisme le site n'est pas une zone définie comme agricole, sylviculture, d'aménagement et d'urbanisme en faveur des activités humaines

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun effet de cumul n'est identifié sur ce projet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'intégration paysagère des bâtiments est disposée de façon à n'avoir aucune destruction d'espèces.

Le réseau d'alimentation AEP est équipé d'un dis-connecteur vérifié annuellement.

Les eaux de ruissellement du parc de stationnement seront collectées, stockées et infiltrées à la source. Optimisation des trames parkings et des largeurs de voirie (diminution de l'imperméabilisation). Utilisation de noues végétalisées en accotement de voirie et place de stationnement.

Réouverture de la section busée du cours d'eau sur 140m qui va donc avoir de vrais bénéfices sur la biodiversité mais également sur le fonctionnement hydraulique d'un point de vu quantitatif (gestion du risque d'inondation)

Végétalisation des berges du cours d'eau. Méandrisation naturelle de son parcours.

Les eaux d'extinction d'un éventuel incendie seront collectées pour les bâtiments de production et confinées sur le site par le biais du bassin existant qui sera redimensionné.

Les émissions sonores seront limitées car les bâtiments existant forment un écran acoustique par rapports aux riverains situés en partie nord et derrière les réseaux ferrés.

Les déchets générés seront principalement valorisés et préalablement stockés dans les bacs et dalle de rétention étanche.

L'éclairage sera étudié pour limiter les impact lumineux (optimisation nombre de candélabres, variateur de luminosité, feux leds)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous ne générons pas ou très peu d'effluents liquide dans le milieu récepteur et/ou dans le réseau de collecte et pas de rejet gazeux à l'atmosphère. Nos déchets sont valorisés et nous n'avons pas d'habitation et/ou de voisinage à proximité. Ce projet s'inscrit sur un site industriel historique ou la plateforme actuelle est stérile de toute végétation et vie biologique. Même si le parc de stationnement va aboutir à une imperméabilisation partielle des sols, celui-ci sera très fortement végétalisé. En sus, la réouverture à l'air libre du cours d'eau sera extrêmement bénéfique pour la biodiversité et pour la gestion du risque d'inondation pour le site mais aussi pour le bassin de vie de la Verpillière situé à l'aval. Des mesures de suivi sont également prévues, notamment concernant le bruit, la gestion des eaux. Cela permettra de détecter les éventuelles anomalies et d'engager les actions immédiates pour remédier aux dysfonctionnements éventuels.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - Contacts NEMERA Annexe 2 - plan de situation Annexe 3 - Visuels avant / après Annexe 4 - Plan de masse du projet Annexe 5 - Plan des abords du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Verpillière

le, 17/06/2019

Signature



